

RENTIERS EN 20 ANS

La Caisse Nationale d'Économie

Incorporée en vertu du Statut 88 Victoria, chapitre 88

Administrée par la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal

VERSEMENTS MENSUELS

25 sous dans la classe A — 50 sous dans la classe B —
et un montant proportionné dans les classes C, D et E.

Hommes, femmes et enfants de tout âge peuvent y appartenir! Il n'en coûte QU'UN SOU par jour!

Cette société philanthropique et mutuelle, fondée le 1er janvier 1890, a un capital inaliénable accumulé D'UN MILLION ET DEMI.

\$1,500,000,00

Les membres de la CAISSE NATIONALE D'ÉCONOMIE, devront retirer chaque année, après 20 ans de sociétariat, beaucoup plus de revenus, sur leur placement que si, individuellement, ils avaient placé leur argent à intérêt composé. La rente qui leur sera payée, leur vie durant, est INCES-SIBLE et INSAISSABLE. La GARANTIE est la plus sûre et la plus parfaite qui existe.

Les personnes qui inscrivent les membres de leurs familles dans la CAISSE NATIONALE D'ÉCONOMIE, favorisent plus que toute autre association le développement de notre colonisation et de notre agriculture, parce qu'elle procure à chacun d'eux, après 20 ans, une rente assurée, pour aider plus tard à leur subsistance, en attendant que les TERRES NOUVELLES produisent assez, pour leur procurer tout ce dont ils ont besoin. Il faut bien se rendre compte qu'en les inscrivant dans cette Société, qui possède un capital d'UN MILLION et DEMI de PIASTRES, auquel ils n'ont rien contribué, et lorsque le temps pour eux sera arrivé, c'est-à-dire après 20 ans, de retirer à leur tour une rente annuelle, ce capital sera certainement de 10 à 12 fois plus considérable qu'il est maintenant, et placé en valeurs de tout repos, rapportant environ 6% par an d'intérêt. Chacun doit être anxieux de faire partie de la Caisse, pour avoir sa part d'intérêt dans le MILLION de rente et plus, qui sera alors distribué chaque année aux pensionnaires. Toute personne qui lira attentivement ces quelques explications sur cette Société devra conclure qu'elle est la plus avantageuse et que c'est un devoir national d'enrôler sous sa bannière tous les membres de nos familles canadiennes.

En s'inscrivant maintenant le nouveau sociétaire fait remonter son inscription au 1er janvier de l'année courante. Demandez des formules d'admission et tous renseignements, dans nos bureaux de perception de la Province ou au Siège Social de LA CAISSE NATIONALE D'ÉCONOMIE.

ARTHUR GAGNON, administrateur

286, Boulevard St-Laurent, MONTRÉAL